

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le jeudi 19 septembre 2024 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 3<sup>e</sup> étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Julie Baillargeon, Christian Brault, Mathieu Gagné, Mélanie Genesse, Paul Lavallière, Jean-François Poirier sous la présidence de monsieur le maire, Yves Daoust, formant quorum.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et greffière-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

#### **24-09-154 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

#### **24-09-155 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 19 septembre 2024.

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et unanimement résolu

Que le Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, en y retirant les points 6.6 et 8.1, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance du 15 août 2024
4. Période de questions / intervenants
5. Urbanisme / Environnement
  - 5.1 Rainette faux-grillon / Étangs de reproduction – Octroi de contrat
6. Administration générale / Finances / Greffe
  - 6.1 Comptes à payer
  - 6.2 Faits saillants du rapport financier et du rapport des vérificateurs – Modalités de diffusion
  - 6.3 Règlement numéro 24-176 sur la régie interne des séances du conseil – Avis de motion et dépôt du projet de règlement
  - 6.4 PAVL-Volet entretien du réseau local 2024 – Confirmation des dépenses dossier THA22727
  - 6.5 Société canadienne de la Croix-Rouge / Entente de services aux personnes sinistrées – Autorisation de signature
  - ~~6.6 Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) Volet 2 : Amélioration des infrastructures de transport actif – Adoption du rapport des travaux effectués~~
  - 6.7 Politique pour contrer le harcèlement psychologique au travail – Adoption de la mise à jour
  - 6.8 Politique de rémunération globale 2019-2023 – Modification de la période d'application
7. Loisirs et vie communautaire
  - 7.1 Bibliothèque – Acquisition de mobilier
8. Travaux publics / Voirie
  - ~~8.1 Travaux de reconfiguration rue du Pont / Contrôle qualitatif des matériaux – Octroi de contrat~~
9. Sécurité incendie / Sécurité publique et civile
  - 9.1 Embauche d'un pompier – M. Christian Kezeta Nguemen
10. Varia

11. Levée de la séance

**ADOPTÉ**

**24-09-156 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2024**

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et unanimement résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2024, tel que déposé.

**ADOPTÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue. Les questions ont été répondues sur place.

**URBANISME / ENVIRONNEMENT**

**24-09-157 RAINETTE FAUX-GRILLON / ÉTANGS DE REPRODUCTION – OCTROI DE CONTRAT**

**ATTENDU** la nécessité de procéder à l'aménagement d'étangs de reproduction pour la rainette faux-grillon de l'ouest en vertu du certificat d'autorisation numéro 401573484 émis par le MELCCFP;

**ATTENDU** l'offre de services reçue par la firme d'ingénierie EXP d'un budget de 21 000 \$, taxes en sus, pour la préparation de plans et devis;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par M. Mathieu Gagné  
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat à la firme d'ingénierie EXP pour la préparation de plans et devis pour l'aménagement d'étangs de reproduction de la rainette faux-grillon, selon l'offre de services déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à cet octroi de contrat, le cas échéant.

De financer cette dépense à même l'excédent affecté – Quartier du Canal.

**ADOPTÉ**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE / FINANCES / GREFFE**

**24-09-158 COMPTES À PAYER**

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par M. Mathieu Gagné  
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes annexée aux présentes et totalisant un montant de 770 618.78\$, soit approuvée.

**ADOPTÉ**

**24-09-159 FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS – MODALITÉS DE DIFFUSION**

**ATTENDU** que lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe;

**ATTENDU** que conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec* ce rapport doit être diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil;

**ATTENDU** qu'une résolution est requise afin de déterminer ces modalités de diffusion;

**ATTENDU** que le rapport est actuellement distribué par la poste à chaque adresse du territoire de la municipalité et publié sur le site Internet de la municipalité;

**ATTENDU** la volonté du conseil de poursuivre ces modalités de diffusion;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et unanimement résolu

De confirmer que le rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe soit distribué par la poste à chaque adresse du territoire de la municipalité et publié sur le site Internet de la municipalité.

**ADOPTÉ**

**24-09-160 RÈGLEMENT NUMÉRO 24-176 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est, par la présente, donné par Mme Julie Baillargeon qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption le règlement numéro 24-176 sur la régie interne des séances du conseil.

Est également déposé, le projet de règlement numéro 24-176.

**ADOPTÉ**

**24-09-161 PAVL-VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL 2024 – CONFIRMATION DES DÉPENSES DOSSIER THA22727**

**ATTENDU** que la Municipalité (Paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague a reçu la confirmation d'une aide financière via le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet entretien des routes pour 2024;

**ATTENDU** qu'un montant de 16 188 \$ a été reçu pour l'entretien des routes admissibles;

**ATTENDU** que la Municipalité a l'obligation d'effectuer sa reddition de comptes à l'intérieur de son rapport financier;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par Mme Julie Baillargeon  
Et unanimement résolu

De confirmer que l'aide financière a été utilisée comme suit : 5 000 \$ en frais de déneigement et 11 188 \$ en frais de travaux d'entretien d'été (équipements).

D'intégrer cette information dans le rapport financier se terminant le 31 décembre 2024.

**ADOPTÉ**

24-09-162

**SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE / ENTENTE DE SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**ATTENDU** que les villes et les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection de la vie, de la santé et de l'intégrité des personnes et des biens lors des Sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs notamment la *Loi sur la sécurité civile* (R.L.R.Q., c.S-2.3), la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c.C-19) et le *Code municipal du Québec* (R.L.R.Q., c.C-27.1);

**ATTENDU** que la SCCR est un organisme humanitaire sans but lucratif, membre à part entière du Mouvement internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dont la mission est notamment de porter assistance aux individus, aux groupes ou aux communautés touchés par des situations d'urgence ou des Sinistres en leur offrant une aide humanitaire;

**ATTENDU** que la SCCR, au moyen de ses ressources, incluant une force bénévole, et de son expertise, est susceptible d'aider et de soutenir, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes et les municipalités, lors de Sinistres, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

**ATTENDU** que la SCCR est reconnue par le ministère de la Sécurité publique pour : (i) préparer et mettre en œuvre les Services aux personnes sinistrées lors de Sinistres et (ii) gérer l'inventaire du Matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de Sinistres;

**ATTENDU** que les Parties souhaitent établir les modalités suivant lesquelles la SCCR fournira des Services aux Personnes sinistrées en cas de Sinistres sur le territoire de la Municipalité;

**ATTENDU** qu'en vertu du paragraphe 2.1 du premier alinéa de l'article 938 du *Code municipal du Québec*, l'entente n'est pas soumise aux règles d'appel d'offres prévues aux articles 935 et 936 de cette même loi;

**ATTENDU** que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'entente de services aux personnes sinistrées;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et unanimement résolu

D'autoriser le maire, monsieur Yves Daoust ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, madame Dany Michaud, à signer, pour et au nom de la Municipalité (Paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à cette entente.

**ADOPTÉ**

24-09-163

**POLITIQUE POUR CONTRER LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE AU TRAVAIL – ADOPTION DE LA MISE À JOUR**

**ATTENDU** que l'article 81.19 de la *Loi sur les normes du travail* prévoit que tout employeur doit prendre les moyens raisonnables pour éviter le harcèlement psychologique et faire cesser toute conduite répréhensive à ce sujet;

**ATTENDU** la résolution numéro 14-144 visant à adopter la *Politique pour contrer le harcèlement psychologique au travail* de la Municipalité;

**ATTENDU** que le *projet de Loi 42 visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail* sanctionné le 27 mars 2024 engendre une mise à jour de la politique actuellement en vigueur;

**ATTENDU** que les membres du Conseil ont pris connaissance des modifications apportées à la *Politique pour contrer le harcèlement psychologique au travail* de la Municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mathieu Gagné  
Appuyé par Mme Julie Baillargeon  
Et unanimement résolu

De modifier la *Politique pour contrer le harcèlement psychologique au travail* de la Municipalité, telle que déposée.

Que les modifications apportées à la *Politique pour contrer le harcèlement psychologique au travail* entrent en vigueur aujourd'hui même.

**ADOPTÉ**

**24-09-164 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION GLOBALE 2019-2023 – MODIFICATION DE LA PÉRIODE D'APPLICATION**

**ATTENDU** la résolution numéro 19-01-011 adoptant la *Politique de rémunération, de conditions et d'avantages des employés 2019-2023*;

**ATTENDU** la nécessité de prolonger la période d'application de ladite Politique;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et unanimement résolu

Que la période d'application de la *Politique de rémunération globale 2019-2023* soit prolongée au 31 décembre 2024.

**ADOPTÉ**

**LOISIRS / CULTURE / VIE COMMUNAUTAIRE**

**24-09-165 BIBLIOTHÈQUE – ACQUISITION DE MOBILIER**

**ATTENDU** l'obtention d'une aide financière octroyée par le *Programme d'aide aux immobilisations* du ministère de la Culture et des Communications pour la mise à niveau de la salle culturelle de la bibliothèque municipale (acquisition de mobilier);

**ATTENDU** la soumission reçue par EMBLM de 7 128,26 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par Mme Julie Baillargeon  
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat à EMBLM pour la mise à niveau de la salle culturelle de la bibliothèque municipale (acquisition de mobilier), selon la soumission déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à cet octroi de contrat, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le surplus libre.

**ADOPTÉ**

**TRAVAUX PUBLICS / VOIRIE**

Aucun sujet n'a été traité sous ce point.

**SÉCURITÉ INCENDIE / SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**

**24-09-166 EMBAUCHE D'UN POMPIER – M. CHRISTIAN KEZETA NGUEMEN**

**ATTENDU** la recommandation émise par le directeur du Service de sécurité incendie d'embaucher monsieur Christian Kezeta Nguemen;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par M. Mathieu Gagné  
Et unanimement résolu

D'entériner la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et d'embaucher monsieur Christian Kezeta Nguemen à titre de pompier au sein du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, conformément à la Politique de gestion du Service de sécurité incendie.

Que cette embauche soit effective en date de ce jour.

**ADOPTÉ**

**VARIA**

Aucun sujet n'a été traité sous ce point.

**24-09-167 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé M. Mathieu Gagné  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 19 h 45.

**ADOPTÉ**

---

Yves Daoust  
Maire

---

Dany Michaud  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière